

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FREYMING-MERLEBACH



ANNEXES SANITAIRES

- Note technique sur l'élimination des déchets solides
- Zonage d'assainissement collectif et non collectif

-APPROBATION : 05 novembre 1982

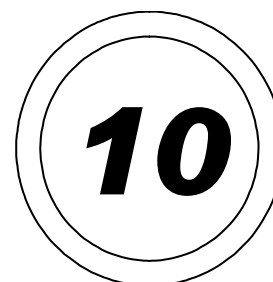
**-APPROBATION DE LA DERNIERE
REVISION PAR D.C.M. DU 02 mars 2009**

A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme

Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin – 57000 Metz
Tél: 03 87 76 02 32 – Fax: 03 87 74 82 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr

CESTE S.A. - Conseils, études et suivis technico-économiques

Denis WILLEMIN ingénieur
Europ Espace Bureaux - Zone du Val Euromoselle Sud - Rue du Grand Pré
57140 Norroy-le-Veneur – Tél: 03 87 76 78 39 – Fax: 03 87 76 71 41
E-mail : contact@ceste.fr



**NOTE TECHNIQUE SUR
L'ELIMINATION DES
DECHETS SOLIDES**

La collecte des matériaux recyclables s'effectue en porte-à-porte dans des sacs de tri sélectif. Elle s'effectue une fois par semaine.

La collecte des ordures ménagères est également assurée par un ramassage hebdomadaire dans des conteneurs individuels. Les déchets sont acheminés vers la décharge contrôlée de Valmont-Folschviller.

L'ensemble de ces collectes est organisé en fonction d'une division de la commune en deux secteurs, avec des jours de ramassages différents.

Le verre doit être déposé dans des conteneurs disséminés dans les différents quartiers.

Les piles peuvent être déposées dans des conteneurs prévus à cet effet. Ces conteneurs sont situés dans les établissements recevant du public participant à l'opération.

Les gravats, déchets verts, bois, papiers, tout-venant, ferrailles, pneumatiques déjantés, PVC, huiles de vidange, huiles ménagères, batteries, piles et déchets ménagers spéciaux sont acceptées par **la déchetterie** intercommunale de Betting qui est ouverte 5 jours par semaine. Les déchets médicaux doivent également y être déposés dans des conteneurs sécurisés et spécialement conçus pour les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux.

La collecte des objets encombrants ménagers s'effectue au domicile des particuliers une fois tous les deux mois, chaque mois impair.